



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017, le règlement suivant :

- Règlement numéro 01-283-98 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à créer les zones 0671 et 0672 à même les zones 0261 et 0295 ainsi qu'à réviser les usages autorisés sur l'avenue Beaumont entre la rue Jeanne-Mance et le boulevard de l'Acadie »

En date du 24 octobre 2017, un certificat de conformité au plan d'urbanisme a été délivré relativement à ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ledit règlement est entré en vigueur le 24 octobre 2017.

Fait à Montréal le 27 octobre 2017

La secrétaire d'arrondissement
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
Journal Le Devoir, édition du 27 octobre 2017